



PARTENARIAT NATIONAL DE L'EAU DU MALI

Termes de Références pour le recrutement du Président du PNE-MALI

Juin 2018

Contexte et justification

Le Partenariat Mondial de l'Eau dans sa dénomination anglaise Global Water Partnership (GWP) a été créé en 1996 pour aider les pays à traduire en actions concrètes les principes en matière de gestion des ressources en eau endossés par les conférences de Dublin et de Rio en 1992. Son action est consacrée à une cause : la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Le GWP est un réseau ouvert à la participation de tous les acteurs impliqués dans la gestion, le développement et l'utilisation des ressources en eau : Etats, organisations internationales, régionales et locales, organismes et associations, ONG, sociétés privées et publiques.

Pour aider les pays dans la gestion durable de leurs ressources en eau, le GWP s'est fixé les objectifs suivants :

- Définir clairement les principes de gestion durable des ressources en eau
- Identifier les lacunes et encourager ses partenaires à répondre aux besoins urgents en fonction de leurs moyens humains et financiers
- Soutenir les actions s'inspirant des principes de gestion durable des ressources en eau aussi bien au niveau local, national, régional qu'au niveau des bassins partagés.
- Aider les pays à maintenir l'équilibre entre leurs besoins et les ressources disponibles.

Le siège de GWP est à Stockholm en Suède.

Les structures du GWP se sont développées dans les régions selon des approches différentes et selon les spécificités de chaque région. Le GWP comprend à ce jour 13 Régions du GWP (R-GWP) dont celui de l'Afrique de l'Ouest : GWP-AO.

Le GWP a commencé son implantation par la mise en place des Comités Techniques Consultatif Régionaux du GWP (RTAC), qui ont constitué une étape vers l'établissement de Partenariats Régionaux de l'Eau (Lignes Directrices Générales du GWP R-TAC, Edition d'Avril 1998). Le GWP/WATAC est l'un de ces R-TAC qui s'est transformé en Mars 2002 en partenariat régional de l'eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP/AO).

Le Partenariat National de l'Eau du Mali (PNE -Mali) a été créé en avril 2003. Il s'agit d'une organisation apolitique à but non lucratif regroupant en son sein les structures, organisations ou institutions relevant du secteur public, du secteur privé, des organisations de la société civile, les organisations socio professionnelles, les collectivités décentralisées, les agences de coopération, les institutions de formation et de recherche, les projets de développement et tout autre organisme intervenant dans les secteurs relatifs à l'eau et à l'environnement. Le PNE -Mali est un cadre d'échanges, de concertation, d'opinion et d'action pour ses membres. Il est affilié au Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP-AO) et au GWP.

La mission du PNE - Mali est de contribuer à la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Mali, dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et dans le reste du monde ; à travers le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles des acteurs du secteur de l'eau.

Les organes du PNE-Mali sont : (i) l'Assemblée Générale des Partenaires ; le Président du PNE-Mali ; le Comité de pilotage (CP); le Comité Scientifique et Technique (CST) et le Secrétariat Exécutif (SE).

Le PNE – Mali recherche des candidatures pour le recrutement de son Président.

Rôles et responsabilités du Président

Le/la Président(e) du PNE – Mali préside l'Assemblée Générale des Partenaires et les réunions du Comité de Pilotage du Partenariat. Il/ Elle est le porte-parole et le représentant officiel du Partenariat dans tous les actes de la vie civile.

La fonction du (de la) Président (e) du PNE Mali est de diriger le partenariat national à l'accomplissement de sa mission fondamentale qui est de construire des alliances et de renforcer les capacités institutionnelles de ses membres afin d'encourager et de fortifier des réseaux de recherche, d'expertise et d'information sur la GIRE au Mali.

Le/la Président(e) peut déléguer ses pouvoirs à tout autre membre du Comité de Pilotage. Aussitôt nommé, le(la) Président(e) propose un Vice-Président parmi les membres du Comité de Pilotage.

Le/la Président(e) du PNE – Mali doit assumer les responsabilités suivantes :

1. assurer la responsabilité de tous les organes du Partenariat ;
2. faire exécuter les décisions de l'Assemblée des Partenaires et du Comité de Pilotage ;
3. prendre toute initiative propre à promouvoir le Partenariat aux niveaux national, régional et mondial ;
4. convoquer et présider les Assemblées Générales du Partenariat et les réunions du Comité de Pilotage ;
5. rendre compte de la vie du Partenariat à ses membres ;
6. négocier les financements ;
7. entretenir les relations avec les Présidents des autres partenariats nationaux, le Président du GWP-AO, le Président du GWP, etc.
8. proposer un vice-président parmi les membres du Comité de Pilotage.

Profil des candidat(e)s

Les candidat (e) s doivent :

- être des personnalités politiques, scientifiques ou techniques du Mali ;
- avoir une expérience reconnue de la coopération et du travail en réseau ;
- posséder une capacité de convaincre les acteurs.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Les langues de travail du PNE Mali sont le Français et l'Anglais.

Durée du mandat du Président

La durée du mandat du Président du PNE – Mali est de trois (3) ans renouvelables une seule fois.

Programme d'activité du Président du Partenariat

Sur la base du programme d'activité du Partenariat proposé par le Secrétariat Exécutif et approuvé par le Comité de Pilotage, le Président du PNE – Mali établit son programme de travail en indiquant le temps et les moyens nécessaires pour l'exécution des différentes tâches ainsi que le calendrier de mise en œuvre de ce programme. Le programme d'activité sert, entre autres, de support pour la rémunération du Président

Temps de travail du Président

Le (la) Président (e) du PNE Mali devrait s'investir pour une durée approximative qui ne peut excéder 528 heures, soit trois (3) mois de travail par an, y compris les deux réunions semestrielles du Comité de Pilotage et celle de l'Assemblée Générale des Partenaires tous les ans, chacune de ces réunions pouvant se tenir sur une durée d'un ou deux jours dans une des régions du pays.

Rémunération du Président du Partenariat

La rémunération du (de la) Président (e) est à temps partiel pour une durée annuelle fixée par le Comité de Pilotage du PNE Mali au regard des capacités de l'organisation, qui est approuvée par l'Assemblée Générale des Partenaires. Cette rémunération est déterminée sur une base journalière de travail effectif de 8 heures. Tous les frais de voyages, les per diems et de logement sont pris en charge selon des barèmes fixés. Les langues de travail du PNE Mali sont le Français et l'Anglais.

Lieu d'affectation

Le Président du PNE-MALI n'est pas assujéti à une présence au Secrétariat Exécutif de l'Organisation qui est basé à Bamako.

Soumission des candidatures

Les candidat(e)s intéressé(e)s, possédant les qualités requises, sont prié(e)s de soumettre leurs dossiers (curriculum vitae accompagné des noms et adresses de trois personnes de référence, par e-mail de préférence, à l'adresse suivante :

**Secrétariat Exécutif du *PNE-MALI S/c Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH), BP 66*
*Bamako, Mali***

E-Mail : pnemali@afribone.net.ml

Les dossiers et propositions de candidatures sont reçus jusqu'au 21 juin 2018 à 16 heures Heure Locale de Bamako.